Ville de
PESSAC
pessac.fr

PESSAC INFO TRAVAUX

002

MOIS DE TRAVAUX

BORDEAUX MÉTROPOLE

DÉPLOIEMENT DU PLAN LUMIÈRE



La Ville a adopté un schéma directeur d'aménagement nocturne (SDAN) destiné à remplacer progressivement le parc d'éclairage public par des éclairages leds nouvelle génération.
Son déploiement se poursuit dans vos rues, ainsi que le long du tramway.

03 niveau INFORMATION

POURQUOI UN PLAN DE RELANTERNAGE ?

L'objectif est de réaliser des économies d'énergie et de limiter l'impact environnemental, en particulier sur la faune nocturne, via une gestion horaire régulée, tout en conservant un éclairage minimal (ou sur détection) en fonction des usages. Ce plan de modernisation de l'éclairage public permettra une diminution de la consommation électrique de près de 400 000 € par an. Les 9 501 points lumineux de la ville sont concernés, même ceux déjà passés aux leds, car la réglementation a évolué entre-temps et oblige désormais à installer des leds de lumière aux tons jaune à orangé (en remplacement des leds de lumière blanche), qui ont moins d'impact sur la faune et la flore.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GRADATION LUMINEUSE

Afin de répondre aux impératifs de sobriété énergétique et de réduction de la pollution lumineuse, les nouvelles leds installées permettront une gradation de la puissance d'éclairage, adaptée aux usages et aux horaires :

	Type de voie	Intensité de l'éclairage selon les horaires				
A	Voie urbaine importante	Au coucher du soleil : **100 %**	À partir de 21h : **60 %**	À partir de 23h : **20 %**	À partir de 5h : **60 %**	De 6h jusqu'au lever du soleil : **100 %**
B	Voie urbaine secondaire	Au coucher du soleil : **100 %**	À partir de 21h : **60 %**	À partir de 23h : **10 %**	À partir de 5h : **60 %**	De 6h jusqu'au lever du soleil : **100 %**
C	Lotissement et résidentiel	Au coucher du soleil : **100 %**	À partir de 20h : **70 %**	À partir de 23h : **10 %**	À partir de 5h : **70 %**	De 6h jusqu'au lever du soleil : **100 %**
D	Voie de desserte	Au coucher du soleil : **100 %**	À partir de 21h : **60 %**	À partir de 23h : **10 %**	À partir de 5h : **60 %**	De 6h jusqu'au lever du soleil : **100 %**
E	Centre urbain voie de desserte	Au coucher du soleil : **100 %**	À partir de 21h : **60 %**	À partir de 22h : **20 %**	À partir de 5h : **60 %**	De 6h jusqu'au lever du soleil : **100 %**
F	Centre urbain voie commerçante	Au coucher du soleil : **100 %**	À partir de 22h : **60 %**	À partir de 22h : **20 %**	À partir de 5h : **60 %**	De 6h jusqu'au lever du soleil : **100 %**
G	Voie tramway	Allumage des lanternes du premier trajet du matin au dernier trajet du soir (horaires différents selon les jours).				

QUELS TYPES DE LANTERNES ?

En conformité avec les réglementations environnementales en vigueur, ces nouvelles lanternes projetteront un faisceau lumineux au sol qui perturbera moins la faune et la flore environnante que l'éclairage circulaire des anciennes lanternes.

QUELLES RUES CONCERNÉES ?

Voie	Type de voie
Allée Alice Héliodore Gallienne	C
Allée Claude Saint-Orens	C
Allée de la Mare	C
Allée des Pyrénées	C
Allée du Doyen Georges Brus	C
Allée du Haut-Lévêque	C
Allée Henri Matisse	G
Allée Philadelphe de Gerde	C
Avenue Antoine Becquerel	B
Avenue Azam	C
Avenue Bitaly	C
Avenue Bougnard	D / G
Avenue Brémontier	C
Avenue de Canéjan	B / D / G
Avenue de Gradignan	B
Avenue de la Châtaigneraie	D
Avenue de Magellan	B
Avenue de Saige	G
Avenue Denis Diderot	D
Avenue des Charmilles	C
Avenue des Violettes	C
Avenue du Docteur Albert Schweitzer	D / G
Avenue du Haut-Lévêque	G
Avenue du Maréchal Juin	B / G
Avenue du Maréchal Lyautey	G
Avenue du Pontet	B
Avenue Jean Bart	B
Avenue Montaigne	C
Avenue Montesquieu	D / G
Avenue Pierre Wiehn	D
Avenue Raymond Poincaré	C

Voie	Type de voie
Avenue Robert Clavé	G
Avenue Roger Chaumet	B
Avenue Saint-Aignan	C
Avenue Victor Hugo	D
Boulevard de Ladonne	C / D
Passage inférieur Dulout	G
Passage supérieur Haut-Lévêque	G
Place Honoré de Balzac	C / G
Place Marcel Merkes	C / G
Rue André Chénier	G
Rue Blaise Pascal	D
Rue de Chenevière	C
Rue de la Fon de Pessac	C
Rue des Acacias	C
Rue des Pavillons	C
Rue du Chanoine Lillet	B
Rue du Luc	D
Rue Ernest Renan	C
Rue Galilée	C
Rue Gérard Philipe	C
Rue Guittard	G
Rue Gutenberg	D
Rue Jean-Jacques Rousseau	C
Rue Léon Osmin	C
Rue Louis Jouvet	C
Rue Notre-Dame-de-Lorette	C
Rue Raimu	C
Rue Razon	C
Voie Coulée verte de Sardine	C / G
Voie du tramway Bougnard centre-ville	G
Voie du Tramway Université	G

BON À SAVOIR

• À l'issue des travaux, l'éclairage public sera maintenu en cœur de nuit à 10 ou 20 % d'intensité, selon le type de voie. Il n'y aura donc plus d'extinction totale, sauf dans certains lotissements où le long des « trames noires » où des capteurs de présence seront installés.

• Ces travaux de relanternage pourront engendrer des fermetures momentanées de rues (les plus étroites) et/ou la mise en place d'alternats de circulation.

• Il se peut que certains axes soient traités partiellement à l'issue de cette phase de travaux. Ils seront alors traités prioritairement lors de la mise en œuvre de la phase suivante.

• Durant la phase de travaux sur l'armoire électrique concernée, il est possible que l'éclairage public reste allumé toutes les nuits à 100 %. Ensuite, la lanterne led aura besoin de trois nuits de fonctionnement à 100 % avant de mettre en service la gradation de son éclairage.

CONTACT

POUR TOUTE QUESTION LIÉE
AU DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX :
espaces-publics@mairie-pessac.fr
05 57 93 65 85



Ville de Pessac - Direction de la Communication - Conception et impression imprimerie municipale
Papier issu de forêts gérées durablement. - Édition mai 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique